

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7311

présenté par

M. François-Michel Lambert

à l'amendement n° 1816 de Mme De Temmerman

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« tourisme »,

insérer les mots :

« dont les véhicules nautiques à moteur de type scooter, moto de mer ou jet-ski, sur lesquels le pilote se tient à califourchon ou en équilibre dynamique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.